



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Communiqué de presse du 8 mai 2026

CongrèsForestier 2026: le libre accès, un fardeau pour la forêt?

La troisième édition du CongrèsForestier national se tiendra le 19 août 2026 à l'Hôtel de Ville de Berne. L'événement sera axé sur la question de savoir si le droit de libre accès est encore d'actualité face à la pression actuelle liée à l'utilisation de la forêt, ou si des adaptations sont nécessaires.

Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui conformément à l'usage local. Ce principe est inscrit dans le droit civil suisse depuis le 1^{er} janvier 1912 (art. 699, al. 1, CC). Ce principe, communément appelé «droit de libre accès», est aujourd'hui la clé de voûte de presque toutes les activités en forêt. La question se pose: ce droit datant du début du siècle dernier est-il encore d'actualité? Le droit de libre accès remonte à une époque où les activités non professionnelles en forêt se limitaient à la collecte occasionnelle de bois de chauffage, de baies ou de champignons, dans un monde sans VTT, sans parcours Vita ni parcs accrobranches, sans adeptes de jogging, sans crèches en forêt ni laser games. Les attentes envers la forêt et les parties prenantes ont fortement évolué avec le besoin croissant de détente et de loisirs. De surcroît, la population a considérablement augmenté.

Le 3^e CongrèsForestier, organisé le 19 août 2026 à l'Hôtel de ville de Berne par ForêtSuisse, l'association faîtière des propriétaires de forêts, sera consacré à cette thématique. Lors d'exposés spécialisés et de tables rondes, des représentants et représentantes des différents groupes actuels d'utilisateurs de la forêt s'exprimeront sur la signification du libre accès à la forêt selon leur point de vue. Les pendants à la réglementation suisse dans les pays voisins seront également examinés à des fins de comparaison. L'objectif sera de favoriser la compréhension mutuelle des différentes parties et de trouver des solutions pour une cohabitation harmonieuse. Sans oublier la forêt elle-même et ses prestations écosystémiques, qu'il faudra pouvoir garantir aussi à l'avenir.

La pression croissante exercée par les loisirs sur la forêt peut entraîner des questions de responsabilité pour ses propriétaires et se fait remarquer tant dans la protection de la nature que dans le travail forestier. L'incompréhension de la part des promeneurs et promeneuses face aux fermetures de chemins appréciés – c'est-à-dire la restriction locale du droit de libre accès – dans le but d'effectuer des travaux sylvicoles est tout autant un sujet de préoccupation que la perturbation croissante de la faune sauvage le soir, la nuit et pendant la période de reproduction et de mise bas, lorsque des personnes s'aventurent hors des sentiers balisés pour pratiquer leurs activités de loisirs.

Marges de manœuvre juridiques pour les propriétaires de forêts

Le CongrèsForestier 2026 vise à alimenter le débat avec des connaissances spécialisées tout en ouvrant la discussion à des questions critiques: la réglementation actuelle est-elle encore adaptée ou faut-il envisager une révision? Quelles marges de manœuvre ont les propriétaires forestiers pour restreindre ponctuellement le libre accès, et dans quelles situations? Comment interpréter aujourd'hui la notion «conformément à l'usage local»? Où trouver des solutions consensuelles?



Le Congrès Forestier national se tiendra le mercredi 19 août 2026, de 9h45 à 16h00, à l'Hôtel de Ville de Berne. Les frais d'inscription s'élèvent à 200 francs par personne (50 francs pour les étudiants et étudiantes) et comprennent la participation au programme ainsi que les repas (lunch debout à midi et apéritif de réseautage après la manifestation). La manifestation sera traduite simultanément en allemand et en français.

Vous trouverez le programme détaillé et le formulaire d'inscription sur www.congresforestier.ch

Contact

Benno Schmid
Responsable Communication et politique, ForêtSuisse
+41 32 625 88 71
benno.schmid@waldschweiz.ch

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association des propriétaires forestiers suisses. Elle représente les intérêts d'environ 250 000 propriétaires forestiers privés et publics. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions-cadres qui permettent aux propriétaires forestiers et aux exploitations forestières de gérer la forêt suisse de manière durable sur le plan économique et écologique, afin qu'elle reste en bonne santé et diversifiée à tout moment.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ForêtSuisse.ch